

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021



Juillet 2021 CAP SUR 2040 : ENSEMBLE, POUR TOUS, PRÉPARER DEMAIN



Communauté de communes du Pays des Abers









ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le projet de territoire est un guide pour l'action publique locale. Le concevoir c'est avant tout un temps privilégié pour écouter, analyser et échanger sur les besoins de notre territoire.

A ce titre, les acteurs locaux et nos partenaires institutionnels se sont mobilisés pour contribuer au diagnostic qui nous a conduit à déterminer une stratégie territoriale en identifiant des orientations et en les priorisant.

La temporalité choisie, c'est-à-dire 2040, n'est pas exactement celle du mandat car pour agir nous devons fixer des perspectives à plus long terme en phase avec les enjeux du territoire.

La situation pandémique que nous avons supportée ne nous a pas facilité la tâche mais, pour autant, nous atteignons l'objectif fixé initialement.

Le conseil de communauté à approuvé le 8 juillet 2021 ce projet articulé autour des trois orientations stratégiques suivantes :

- · "jouer collectif et ouvert"
- "faire territoire commun"
- · "préserver l'avenir".

Chacune de ces orientations se décline en 5 intentions formalisées en fiches thématiques qui indiquent les priorités identifiées. Elles serviront de repère pour la construction des politiques publiques et la façon de les mettre en oeuvre.

Des exemples d'actions viennent les illustrer, soit par des projets concrets, soit par des plans d'actions et de programmation.

Ces exemples d'actions ne sont pas exhaustifs et sont, pour certains d'entre eux, déjà en cours de réalisation voire partiellement réalisés.

Par ailleurs, afin de bien comprendre la portée de ce document, il me semble important de rappeler qu'il s'agit d'orientations stratégiques qui, par leur intitulé, ne concernent pas uniquement l'intercommunalité.

Ces orientations soulignent notre volonté de renforcer l'esprit de solidarité de l'intercommunalité et non une sorte de retour au communalisme.

En effet, par définition on ne peut pas jouer collectif seul, ni faire territoire commun seul et il serait encore moins raisonnable de considérer que seul l'EPCI est missionné pour préserver l'avenir.

Certes, il joue un rôle pivot dans l'organisation territoriale et est très souvent considéré comme l'échelle des solutions en matière de conception et de mise en oeuvre des services publics locaux.

Il intervient en lien étroit avec les communes qui, à la différence de la communauté, bénéficient de la clause de compétence générale.

Cependant, il est important de rappeler que intercommunalité, par le biais de l'exercice de ses nombreuses compétences, consacre déjà la plus grande partie de ses moyens au maintien et au développement de services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens (eau et assainissement; collecte, traitement et tri des déchets, déploiement des réseaux et du THD, piscine communautaire et voirie...). L'analyse des documents budgétaires et financiers permettent aisément de le vérifier.

Il nous faut donc mobiliser l'ensemble des forces du bloc local pour répondre aux enjeux du territoire.

Pour y faire face, le Pays des Abers présente bien des atouts pour jouer collectif, faire territoire commun et préserver l'avenir. En effet, sa physionomie territoriale est équilibrée à bien des égards :

Un nombre de communes limité à 13 qui permet, autant que possible, de prendre en considération chaque singularité.

L'inexistence d'une commune centrale "vampirisante" autour de laquelle les politiques locales auraient tendance à se concentrer au détriment du reste du territoire.

Une identité forte et naturelle construite autour des Abers.

Jean François Tréguer Le président



Une démarche itérative et participative

La première phase d'élaboration du projet a consisté à partager un diagnostic du territoire. À ce titre, le travail des conseillers communautaires a débuté à l'occasion d'un séminaire qui s'est déroulé le 10 octobre 2020 dédié au partage d'éléments de contexte. Il s'agissait de comprendre les dynamiques à l'oeuvre, décrire le Pays des Abers, ses spécificités, ses ressources, ses acteurs, leurs attentes, leurs besoins. L'ADEUPA, organisme missionné pour accompagner les élus dans cette construction, a introduit ce séminaire en prenant appui sur « L'ouest breton en transition : enieux et perspectives » ouvrage destiné aux élus de l'ouest breton à l'occasion de leur nouveau mandat. Les conseillers communautaires sont venus enrichir ces éléments de contexte de leur expertise à l'occasion d'ateliers. Ces mêmes éléments de contexte ont par la suite été partagés, le 28 janvier 2021, avec des acteurs locaux invités à participer à une visioconférence. Celle-ci a été l'occasion de les entendre sur ce qui selon eux font les forces, faiblesses du territoire, ce qui constituent des menaces mais aussi des opportunités pour le territoire. 48 participants se sont réunis lors de cette visioconférence. La réalisation du diagnostic s'est poursuivie lors d'un second séminaire qui s'est déroulé en visioconférence le 13 février 2021. À cette occasion, afin de définir les enjeux, les élus communautaires réunis en groupe, se sont exprimés sur « ce qui ne serait pas et ce qui serait souhaitable » pour le Pays des Abers à l'horizon 2040, sur ce sur quoi, en conséquence il faudrait agir. Le fruit de ce travail a donné lieu à une proposition, par l'ADEUPA, d'orientations et d'objectifs stratégiques. Ceux-ci ont été amendés, par le comité de pilotage du projet de territoire puis par les élus communautaires réunis en séminaire le 13 mars. Ce nouveau séminaire, marquant le début de la 2º phase d'élaboration du projet de territoire, « la phase Stratégie » s'est tenu en présentiel, malgré le contexte. En effet, il apparaissait nécessaire de réunir les élus communautaires pour leur permettre d'échanger en ateliers constitués de plusieurs petits groupes. Il a donné lieu à de riches échanges sur ce qui pourrait être mis en oeuvre, des priorités qui seraient réalistes et de nature à aller dans le sens des orientations. Certaines de ces priorités à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs visés sont déjà inscrites dans les documents stratégiques du Pays des Abers (PLUI, PLH) ou en cours d'élaboration (stratégie économique, stratégie touristique, stratégie de communication, PCAET). Les exemples d'actions sont issus d'un travail avec les directions de la CCPA. Ils sont présentés à titre illustratif et indicatif, ne sont ni exhaustifs, ni définitifs. Les objectifs et priorités partagés dans le cadre de ce travail ne relèvent pas exclusivement des compétences de la communauté de communes du Pays des Abers.



Une profonde recomposition démographique à venir

• Une croissance démographique qui va ralentir conjuguée à l'augmentation des seniors, la baisse de la population en âge de travailler, la baisse des moins de 20 ans

Des bouleversements écologiques

- Des émissions de gaz à effet de serre à réduire, des besoins en déplacement à diminuer
- Des objectifs de neutralité carbone, zéro artificialisation nette et structuration d'une économie circulaire à atteindre
- Une situation de dépendance énergétique critique
- Un littoral attractif mais fragile (érosion, élévation du niveau des mers, qualité de l'eau)

Une association Terre-mer avantageuse

- Des qualificatifs pour le territoire « beau », « varié »
- Une diversité de paysages, assemblant des espaces urbains, ruraux, littoraux.
- Des espaces à réinventer, à reconquérir, et non plus à conquérir. Des espaces bâtis à valoriser.
- · Un patrimoine matériel et immatériel riche

Des compétences structurantes prises lors du mandat précédent

· La compétence mobilité à venir

Une profonde recomposition démographique à venir

Une croissance démographique continue... principalement due au solde migratoire

Situé au nord-ouest du Finistère, aux portes de la métropole brestoise, le Pays des Abers s'inscrit dans une aire d'influence qui s'étend au Pays de Brest. Il connaît une croissance démographique depuis 1975. Sa population a augmenté de + 54 % (contre + 29 % dans le Finistère). Sur la période, il a accueilli en moyenne 350 habitants par an. Deux périodes de forte croissance démographique peuvent être identifiées : une première entre 1975 et 1982 (+ 524 habitants par an en moyenne) puis une deuxième entre 1999 et 2008 (+ 510 habitants par an en moyenne).

Entre 2013 et 2018, le Pays des Abers a connu une évolution annuelle moyenne de la population de + 0,59 %. Cette évolution est supérieure à celle du Pays de Brest (+ 0,30%). Dans cette période, seule la commune de Landéda a perdu des habitants.

La croissance démographique du Pays des Abers est principalement due au solde migratoire. Toutefois, le Pays des Abers connait des années avec des valeurs de solde naturel relativement importantes (+ 204 habitants en 2004).

La communauté de communes n'est structurée autour d'aucun pôle urbain principal susceptible de concentrer les flux. Aucune commune ne s'impose réellement, que ce soit par son poids démographique, de logements ou d'emplois. Trois communes comptent plus de 5 000 habitants : Plabennec (8 465 habitants), Plouguerneau (6 623 habitants) et Lannilis (5 651 habitants). Cette organisation du territoire sans ville centre et à "taille humaine", ainsi que



la proximité de la métropole apparaissent comme des atouts.

La densité de population est similaire à celle de sa voisine Pays d'Iroise communauté : 152 habitants au km². Au sein du Pays de Brest (201 habitants au km²), les deux communautés de communes présentent les plus fortes densités de population à l'exception de Brest Métropole (961 habitants au km²)

Le plus faible niveau d'inégalités du Pays de Brest et un taux de pauvreté en baisse

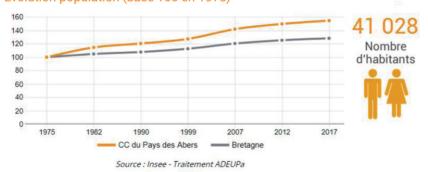
Un revenu disponible médian annuel de 21 650 €.

Les habitants du Pays des Abers ont des revenus proches des médianes bretonne et métropolitaine. Par rapport aux autres collectivités de l'Ouest breton, le Pays des Abers présente le plus faible niveau d'inégalités.

Au sein du Pays de Brest qui apparaît comme un territoire avec un faible niveau d'inégalités, le Pays des Abers présente le rapport interdécile (écart de revenus entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches) le moins élevé (2,40).

Le niveau de pauvreté du Pays des Abers figure parmi les plus faibles des intercommunalités du Pays de Brest et il est en baisse sur les trois dernières années. 6,6 % de la population se trouve en situation de pauvreté, ce qui correspond à 2 700 habitants, soit l'équivalent de l'ensemble des habitants des communes de Saint-Pabu et de Tréglonou réunies.

Évolution population (base 100 en 1975)



Le taux de pauvreté est plus élevé dans les communes de Plouguerneau (9 %), de Lannilis (8 %) et de Plouvien (7%). Le taux de pauvreté dans le Pays des Abers est en moyenne plus élevé pour les personnes âgées de 50 ans à 59 ans et celles âgées de 75 ans et plus. 22,5 % des locataires du parc de logement social, 16 % des locataires du parc privé et 5 % des propriétaires sont en situation de pauvreté.

Bourg-Blanc, Coat-Méal, Tréglonou, Kersaint-Plabennec et Le Drennec figurent parmi les 10 communes du Pays de Brest que l'Insee en 2017 avait caractérisées à l'occasion d'une étude sur les inégalités de niveau de vie dans le Pays de Brest et qui présentaient un nouveau profil par rapport aux profils usuels dans le Pays de Brest. Situées aux « franges de la première couronne », les ménages y sont majoritairement composés de couples avec enfants, âgés de moins de 50 ans, biactifs et propriétaires. Contrairement aux habitants de la 1ère couronne les habitants de ces communes ont plus souvent un niveau de vie intermédiaire. Les inégalités y sont peu présentes et le taux de pauvreté y est le moins élevé. La part des chômeurs parmi les actifs y est faible et les actifs sont plutôt ouvriers ou employés.

Dans les autres communes qui se situent dans la continuité de celles-ci, il y a plus de mixité. Des familles avec ou sans enfant et des personnes seules plus âgées qui y vivaient avant la périurbanisation s'y côtoient.

Les habitants des communes littorales ont le niveau de vie médian le plus élevé du territoire. Avec une part importante de la population possédant un niveau de vie aisé.

Un parc de logement peu diversifié et une certaine déconnexion entre la taille des ménages et celle des logements

Le Pays des Abers compte 20 490 logements, soit 3 100 de plus qu'il y a 10 ans, ce qui représente une hausse de + 15 % (+ 24 % dans les communes de Tréglonou et de Kersaint-Plabennec).

92,7% des logements sont des maisons. Le Pays des Abers présente le plus faible taux d'appartements du Pays de Brest. Entre 2015 et 2019, seuls 97 logements collectifs ont été autorisés sur 1 101 logements autorisés au total, soit 8,8% du total.

Ayant certes connu une baisse, la vacance concerne 6,2 % des logements du Pays des Abers (contre 7,7 % en Bretagne).

Les résidences principales représentent 82,9 % des logements. Les résidences secondaires représentent 10,9 % des logements (contre 13,3 % en Bretagne), cette proportion est en baisse par rapport aux années précédentes.

Le prix moyen des maisons d'occasion atteint 164 542 € dans le Pays des Abers (contre 188 848 € en Bretagne).

L'offre de logements sociaux est faible. Ils représentent 4,7 % du parc de logements (7,2 % à Plabennec et 5,7 % à Lannilis mais seulement 3,7 % à Plouvien et 3,3 % à Plouquerneau).

Aujourd'hui, la taille des ménages et celle des logements sont déconnectées ; tandis que 63 % des ménages comptent une ou deux personnes, 83 % des logements comportent quatre pièces ou plus.

Une dynamique démographique qui va ralentir nécessitant un vaste champ d'interventions

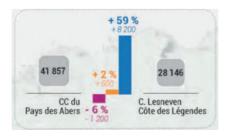
À l'horizon 2040, selon les projections de l'INSEE l'évolution annuelle moyenne de la population du pays des Abers avec celle de Lesneven Côte des légendes serait de l'ordre de 0,1 % voire neutre en cas de ralentissement économique où la Bretagne subirait sa situation périphérique et ne parviendrait pas à développer ses capacités d'accueil de population ni à développer de nouvelles filières économiques.

Avec Brest métropole et Landerneau-Daoulas, les territoires des Abers et de Lesneven Côte des légendes réunis seraient les seuls du Pays de Brest mais aussi de l'Ouest breton plus largement, à ne pas voir leur population décroître.

Dans ce contexte, l'augmentation des seniors (plus de 65 ans) sera une tendance lourde. En effet, la croissance démographique ne concerne pas toutes les classes d'âge. Si l'on considère trois grandes classes d'âge, les seniors vont augmenter de + 59 % (+8200 seniors), la population d'âge actif n'augmentera que de 2 % (+ 600 actifs) et celle des moins de 20 ans diminuera de 6 % (- 1200 jeunes).

Aujourd'hui la part des séniors est encore inférieure à la moyenne départementale mais elle augmente significativement.

Ce contexte impose un vaste champ d'intervention pour prévenir la perte d'autonomie qui est multifactorielle. Le niveau d'équipements en places d'hébergement (16.8 pour 100 personnes de plus de 75 ans) est bon et



une dynamique d'actions de préventions de la perte d'autonomie est observée mais elle reste à conforter

Il sera également nécessaire d'adapter l'offre d'habitat. 95 % des personnes de plus de 60 ans vivent à leur domicile dans un logement ancien, de grande taille, dont elles sont propriétaires. Sous l'effet du vieillissement, de nombreuses maisons familiales vont se libérer. En revanche il manguera de petits logements mieux adaptés au grand âge. La qualité de l'habitat devra aussi être évaluée. Un ménage dont la personne de référence a plus de 70 ans consacre 8 % de son budget pour l'énergie liée à son logement alors qu'un ménage dont la personne de référence a moins de 30 ans en consacre 3% en moyenne. Les ressources des personnes âgées de 75 ans et + nécessitent une attention particulière dans le territoire.

La baisse de la population en âge de travailler va accroître la difficulté à recruter. Ceci en particulier dans les services d'aide à la personne (aide à domicile, personnel dans les EHPAD) évidemment mais aussi dans le BTP, le transport, le médical/paramédical, les technologies, etc. Accompagner les stratégies de recrutement pourrait s'avérer nécessaire dans le cadre du schéma directeur de développement économique.

Enfin, la baisse de la population de moins de 20 ans va poser la question de l'offre scolaire. Des fermetures d'école, de collèges seraient vraisemblables.

Dans ce contexte sociodémographique, des enjeux majeurs sont identifiés pour le territoire, afin qu'il soit accueillant, qu'il reste mixte, ouvert à tous, que sa vitalité soit préservée.

- la nécessité d'apporter une réponse aux besoins de la population vieillissante dans de nombreux domaines :
- le maintien de la cohésion sociale, entre personnes de générations et revenus différents, autres que des résidents secondaires:
- la capacité à accompagner les changements des modes de vie pour s'adapter aux enjeux écologiques;
- la protection des publics fragiles (les femmes, les mineurs);
- la nécessité de diversifier l'offre d'habitat pour tous notamment pour les séniors avant l'entrée en EHPAD, pour les saisonniers (dont l'absence d'offre d'hébergement tension sur l'agriculture);
- la rénovation de l'habitat. La valorisation de l'existant:
- l'offre culturelle et la programmation culturelle (équilibre à trouver sur l'offre) ;
- le maintien du tissu associatif.

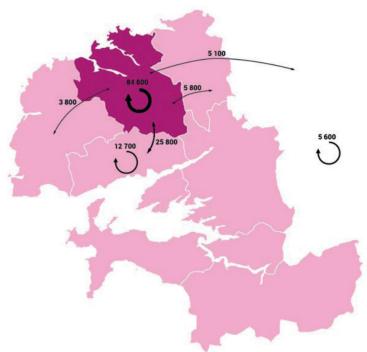
Des bouleversements écologiques

Selon le ministère de la transition écologique et solidaire, notre planète atteint déjà ses limites en matière de climat, de biodiversité, d'usage des sols et de cycles de l'azote et du phosphate. La communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) n'échappe pas à ces bouleversements écologiques. Sa façade littorale, élément majeur de notre identité, est concernée à plus d'un titre. Le dérèglement climatique entraîne une montée du niveau de la mer et renforce la pression de l'érosion, notamment au cours d'événements extrêmes plus nombreux et plus violents comme les tempêtes.

S'il contribue à une certaine douceur de vivre et à une attractivité renouvelée de notre territoire, le réchauffement climatique conduit des touristes de plus en plus nombreux à séjourner dans le Pays des Abers, ce qui suppose une régulation voire une réglementation accrue des usages du littoral. Par ailleurs, en conjugaison avec d'autres facteurs, comme la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, l'élévation de la température des masses d'eau côtières contribue à l'augmentation de la fréquence des marées vertes.

Les émissions de gaz à effet de serre sont une des sources majeures du dérèglement climatique. Parmi ces émissions, celles de CO₂ sont générées par les transports à hauteur de 30 % en France. Les voitures particulières contribuent à plus de la moitié des émissions des transports. Atteindre la « neutralité carbone » suppose de parvenir à une réduction des besoins de déplacements. Ceux des habitants de la CCPA représentent 151 600 déplacements quo-

Déplacements quotidiens des habitants de la CCPA (flux> 3 000) 151 600 déplacements quotidiens dont 56 % internes à la CCPA, 17 % en lien avec Brest métropole et 11 % en lien avec l'extérieur du pays de Brest



Source : EMD pays de Brest 2018, Brest métropole

- 35.4 % des résidents des Abers y travaillent (34,9 % en Bretagne)
- Chaque jour en moyenne, un habitant se déplace 52 minutes et parcourt 29,2 km
- Distance d'un déplacement : 12,0 km (moyenne), 3,7 km (médiane)
- Durée d'un déplacement : 19 mn (moyenne) et 10 mn (médiane)

Les limites planétaires Source : Ministère de la transition écologique et solidaire - 2020



tidiens dont la plupart sont réalisés en véhicules particuliers. Dans la CCPA, tandis que le déplacement moyen correspond à 12 km et dure 19 minutes, le déplacement médian correspond à 3,7 km et dure 10 minutes.

Le potentiel de report modal vers des modes actifs comme le vélo est donc important pour le territoire du Pays des Abers, d'autant plus que certaines infrastructures, destinées au cyclotourisme, sont déjà présentes comme la Véloroute des Abers. Ces aménagements permettent d'apprécier la diversité de nos paysages assemblant espaces urbains, ruraux et littoraux et donnant son charme à un territoire que nos habitants se plaisent à qualifier de « beau » et de « varié ».

Notre patrimoine naturel d'une richesse incontestable se double également d'un patrimoine culturel matériel et immatériel contribuant à l'attractivité du Pays des Abers. Au-delà des touristes et autres gens de passage, de nouveaux venus comme des habitants de la région cherchent à s'installer durablement sur notre territoire. Il en découle une forte pression sur la ressource foncière, d'autant plus problématique pour le dynamisme sociodémographique et économique du territoire à l'heure de la mise en acte du principe de « zéro artificialisation nette ».

La pression sur les ressources planétaires dépasse la seule question foncière et s'étend à divers secteurs économiques. Le réemploi des produits usagés et la valorisation des sous-produits, tout comme une nouvelle conception par les entreprises de leurs processus de production, sont aujourd'hui des pistes pour réduire notre empreinte sur les écosystèmes et impliquent le développement d'une économie circulaire. La CCPA s'est engagée sur cette problématique au sein du G4DEC formé avec les communautés de communes voisines du Pays d'Iroise, de Lesneven Côte des Légendes et de Landerneau-Daoulas. L'action du G4DEC s'est concentrée pour l'instant sur la question des déchets.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de territoire de la CCPA, nous avons exprimé notre volonté d'adopter une vision écologique des enjeux de développement de notre territoire. Nous souhaitons que notre territoire soit exemplaire en matière de transition écologique, environnementale, économique et sociale. Pour ce faire, nous considérons que l'implication, la participation de chacun, habitant comme entreprise, s'avère plus que nécessaire, indispensable. Nous voulons maîtriser notre développement touristique afin que celui-ci s'opère sur tout le territoire et de manière respectueuse de l'environnement, de nos paysages et de nos modes de vie. Nous souhaitons préserver nos paysages d'implantations non-concertées d'éoliennes et d'un développement de l'habitat s'effectuant au détriment des espaces agricoles, essentiels à notre alimentation et à l'émergence d'une économie de circuits courts, et des milieux naturels, essentiels à la biodiversité. Nous voulons que le Pays des Abers atteigne l'objectif de « neutralité carbone » et comptons pour cela sur la mise en place du PCAET. Nous souhaitons aussi garantir la qualité de nos liaisons de mobilité douce à l'intérieur et hors des bourgs et de nos infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de collecte et traitement des déchets.

À partir de ces éléments déterminant le devenir du territoire, ont été identifiés un certain nombre d'enjeux cruciaux pour le Pays des Abers

- · la transition écologique ;
- l'identité du territoire, la qualité de vie ;
- un tourisme maîtrisé sur le littoral et rééquilibré vers l'intérieur des terres ;
- · la mobilité interne à la CCPA;
- · la « neutralité carbone » :
- les énergies renouvelables, la rénovation du bâti :
- l'agriculture, son maintien et l'accompagnement de ses évolutions ;
- · l'alimentation locale, le PAT ;
- le PCAET;
- · les circuits courts, l'économie circulaire ;
- · la gestion des déchets;
- l'eau et l'assainissement, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Quel est le poids des déchets ? (en moyenne par habitant en France)



Un modèle économique entre terre et mer à l'épreuve des transitions écologiques et démographiques

Dans sa stratégie de développement économique pour la Bretagne, le conseil régional met en avant un modèle entre terre et mer faisant le pont entre les économies vertes, bleues et grises. L'activité économique de la CCPA s'accorde avec cette vision du territoire en ce qu'elle est marquée par les secteurs en lien avec l'agriculture, l'agroalimentaire et la mer. Tandis que notre économie se caractérise par son dynamisme et sa diversité, l'attractivité de notre territoire ne faiblit pas.

Les activités de notre territoire généraient 9 595 emplois en 2017. Ces emplois sont concentrés à hauteur de 65 % dans les communes de Plabennec (3 038 emplois), Lannilis (1 953 emplois) et Plouguerneau (1 211 emplois), c'est-à-dire dans les trois communes les plus peuplées du Pays des Abers. Ces emplois peuvent aussi être analysés du point de vue de leur localisation dans notre territoire ; ils se répartissent entre les zones d'activités (38 % de l'emploi total), les espaces agricoles (11 % de l'emploi total) et les centralités et le bâti diffus. La part de l'emploi non-salarié (18 %) est supérieure à la moyenne régionale (13 %); il en est de même pour celle de l'emploi à temps partiel (20 % contre 18 % en Bretagne).

Le principal secteur d'activités de notre territoire correspond à la filière agri-agro; elle représente 23,3 % de l'emploi total (contre 12,6 % en Bretagne). Son poids considérable dans notre économie se retrouve également dans nos paysages ; avec 356 exploitations, l'activité agricole occupe 68,5 % de la surface de la CCPA (contre 57 % en Finistère). D'autres secteurs économiques sont également particulièrement bien représentés sur notre territoire; il s'agit notamment d'activités en lien avec le littoral (pêche, aquaculture, transformation des algues, nautisme, tourisme), dans le secteur de la construction et dans celui de l'économie sociale et solidaire.

Un secteur d'activités appelées à se développer demeure toutefois en retrait sur notre territoire ; il s'agit de celui de l'économie circulaire. Malgré l'implication de la CCPA dans le cadre du G4DEC, la structuration de ce secteur se fait attendre. Par ailleurs, les activités de services marchands

et non-marchands font aussi l'objet d'une sous-représentation.

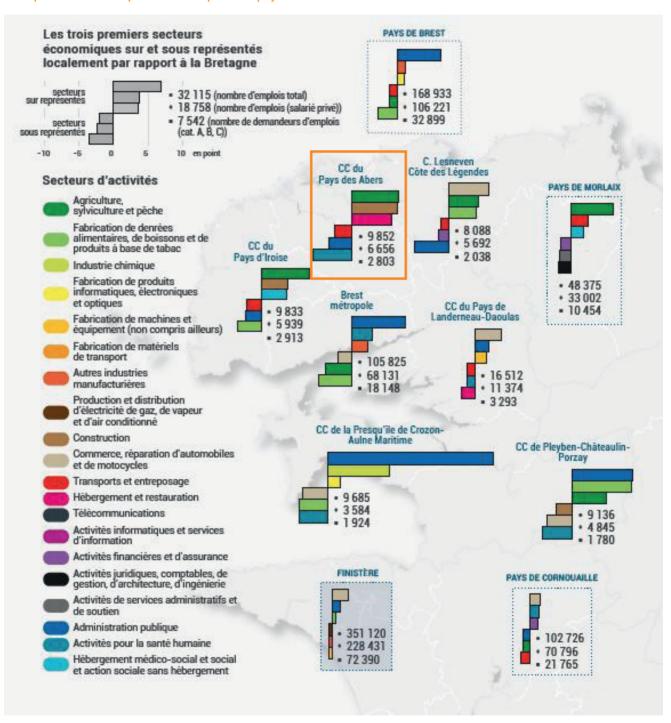
Du point de vue de notre dynamisme économique, il apparaît que l'emploi salarié privé est demeuré stable sur les dix dernières années (2010-2020). Dans le même temps, celui-ci progressait à l'échelle du Pays de Brest (+ 6,7 %). La CCPA a été marquée par un recul dans les secteurs des services (administration, santé, social, services aux particuliers) et des industries hors industries agro-alimentaires (IAA). À l'opposé, notre territoire a obtenu des gains d'emplois dans les secteurs de la construction, des IAA et des services aux entreprises (ingénierie, expertises scientifiques et techniques...). Le taux de création d'entreprise est de 11 % et est orienté favorablement (+ 210 créations d'entreprises en 2019).

L'élaboration de notre nouveau projet de territoire constitue l'occasion de rappeler quelles sont nos aspirations pour le développement économique de la CCPA. Nous voulons conforter l'emploi local dans les filières économiques traditionnelles du Pays des Abers et soutenir l'émergence des filières économiques innovantes. Pour cela, nous souhaitons permettre aux entreprises et aux actifs de s'installer de manière harmonieuse sur notre territoire, c'est-à-dire en trouvant un foncier à un prix accessible dans un cadre de vie agréable, en évitant une trop grande concentration dans certaines zones et en protégeant les espaces agricoles et naturels. Nous voulons préserver notre attractivité par rapport à la métropole de Brest et renforcer l'activité de tous nos centres-villes et centres-bourgs. Nous visons à maîtriser notre développement touristique afin qu'il concerne autant le littoral que l'intérieur des terres et qu'il permette l'hébergement de groupes et l'accueil à la ferme. Nous aspirons à répondre aux défis des transitions écologiques, sociales, démographiques et numériques. Cela suppose de soutenir le développement des circuits courts, l'accompagnement de tous les types d'agriculture, la structuration d'une économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, les successions et reprises d'entreprises, le déploiement de la fibre optique, la digitalisation de l'économie, le coworking et l'accompagnement aux nouveaux usages numériques.

Nous considérons que les évolutions et transformations que nous appelons de nos vœux en matière d'économie et d'emplois soulèvent les enjeux suivants :

- · la communication sur notre territoire;
- l'accueil des entreprises et la dispersion de l'emploi;
- · le maintien des jeunes actifs ;
- · les prix de l'immobilier, la mixité sociale ;
- · la rénovation de l'habitat;
- · le numérique ;
- · l'innovation et la capacité d'adaptation;
- · la culture et les loisirs;
- la maîtrise du développement touristique;
- · l'hébergement saisonnier;
- · la transition écologique ;
- l'agriculture, son maintien et l'accompagnement de ses évolutions ;
- · la visibilité de la filière de la pêche ;
- les circuits courts, l'économie circulaire
- la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs;
- · l'économie sociale et solidaire.

Quelques caractéristiques économiques des pays et intercommunalités de l'Ouest breton



Des évolutions institutionnelles importantes

L'élaboration de ce projet pour le Pays des Abers s'inscrit dans le cadre des lois récentes qui ont dessiné une nouvelle organisation territoriale renforçant le couple intercommunalités/régions et revisitant le cadre de la planification en termes d'aménagement et de développement des territoires

En matière de planification, il n'est plus question de savoir où des hectares vont pouvoir être urbanisés. Il s'agit d'avoir une approche dans un système, embrassant les questions de mobilité, d'économie, d'habitat, etc. En la matière, le PLUI du Pays des Abers a été approuvé le 30 janvier 2020 et est éxécutoire depuis le 13 mars 2020.

Avec la loi NOTRe la compétence économique a été confiée aux régions et aux intercommunalités. À ce titre, la CCPA avait adopté le 18 juin 2015 un schéma de développement économique qu'elle prévoit d'actualiser.

Dans le contexte écologique, les intercommunalités sont attendues pour soutenir le monde économique afin de lui permettre de s'inscrire dans les trajectoires de neutralité carbone, de zéro artificialisation nette et de structuration d'une économie circulaire. Obectifs qu'il s'agit de mettre en œuvre dans le cadre d'un plan climat, air, énergie, territorial (PCAET) compétence nouvelle. Le Pays des Abers a initié en 2019 son élaboration et prévoit un plan d'action pour 2022-2027.

Par ailleurs, le numérique est omniprésent avec des impacts économiques, sur les modes de vie, l'empreinte écologique, l'aménagement des espaces. La révolution numérique modifie le fonctionnement de la société et interpelle l'action publique locale, alors même que les intercommunalités n'ont pas la compétence numérique. C'est pourquoi le Pays de Abers se dote d'un schéma directeur numérique. Le précédent projet de territoire (2014-2020), a été mis en œuvre dans un monde qui a bougé.

Dans ce contexte, pour s'adapter aux divers enjeux auxquels le territoire a fait face, l'action publique a été menée dans le cadre d'interactions diverses des communes avec l'EPCI, le Pays de Brest, d'autres EPCI, etc. sous des formes multiples et variées (transfert de compétence, mutualisation...) avec des modes de gouvernance différents. Le budget du Pays des Abers est passé de 10 à 40 millions d'euros. De nouveaux moyens d'action sont devenus disponibles. Des compétences structurantes ont été prises lors du mandat précédent. La CCPA s'est engagée dans un certain nombre de partenariats avec ses voisins : en matière d'économie circulaire avec le G4DEC (coopération avec les communautés de communes voisines du Pays d'Iroise, de Lesneven Côte des Légendes et de Landerneau-Daoulas) et de loisirs s'agissant de la piscine. Les politiques d'aménagement et de développement du territoire de la CCPA s'inscrivent dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (Scot) établi à l'échelle du Pays de Brest.

Ces évolutions institutionnelles donnent du sens à l'élaboration d'un projet de territoire en début de mandat, le deuxième pour la CCPA. Projet qui devra résonner avec l'ensemble des documents stratégiques élaborés ou en cours d'élaboration.

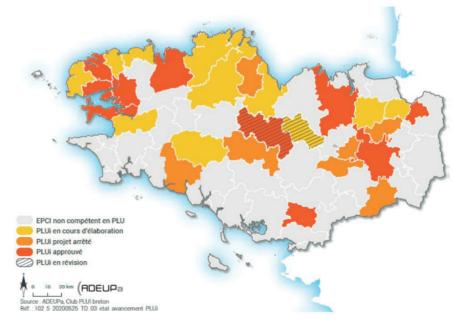
Sur les aspects institutionnels ont été identifiés les enjeux suivants :

- le positionnement des élus au service du territoire;
- le bon fonctionnement institutionnel du bloc local, le risique de distanciation entre les communes et l'EPCI; la nécessité de travailler sur la gouvernance;

- un développement équilibré du territoire :
- les relations ville / campagne / mari-
- les coopérations locales et des institutions ouvertes :
- l'association des habitants aux décisions
- le besion d'une meilleure communication à destination de la population;
- l'opportunité de l'action à l'échelle de l'EPCI et des autres EPCI;
- la solidarité entre les communes de l'EP-Cl et entre les habitants :
- · le besoin d'ouverture aux autres ;
- · le respect des singularités;
- la synchronisation des dynamiques communales;
- · la mutualisation des services :
- · la conscience des faiblesses;
- · la capacité d'interpellation de l'Etat ;
- · l'expérimentation à petite échelle.

Évolutions institutionnelles qui impliquent aussi d'accorder une place aux forces vives du territoire car ces dernières connaissent peu les intercommunalités et expriment une demande de participation nécessitant de les informer et de les associer sur les politiques intercommunales.

Etat d'avancement des PLUI au 1er mars 2020





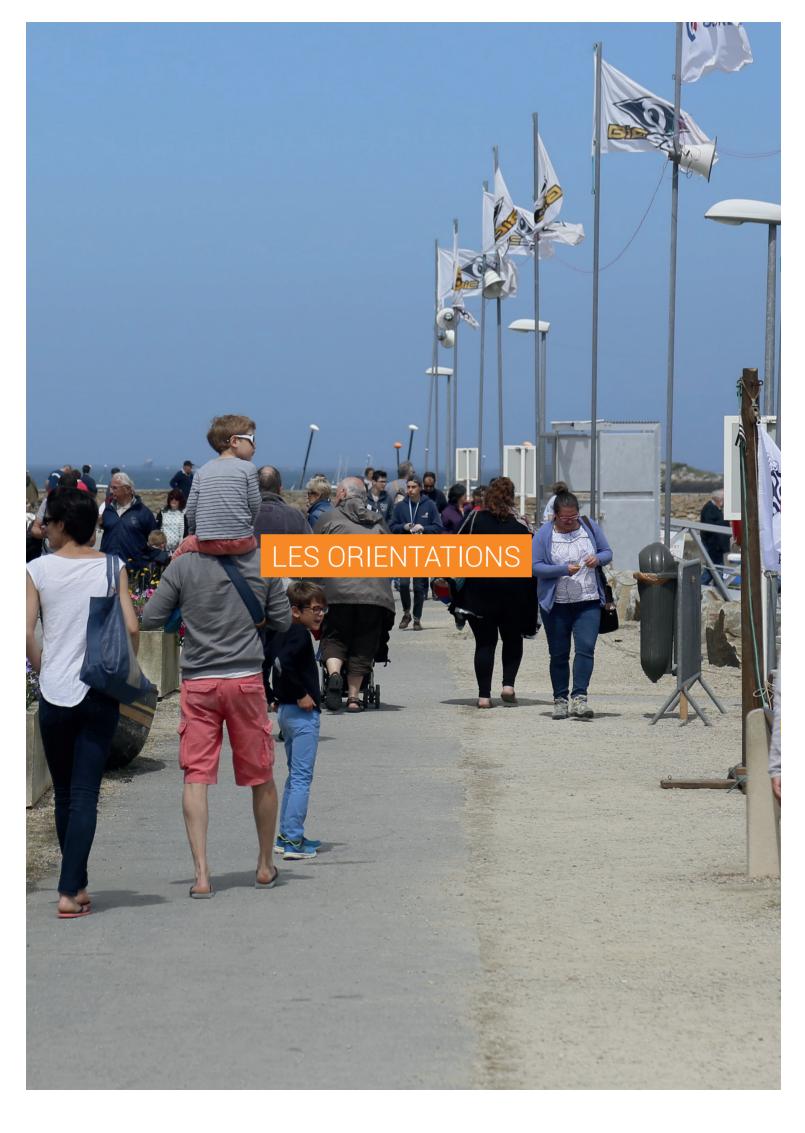
L'ambition des élus communautaires

Le projet de territoire de la communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) s'inscrit dans un horizon à 20 ans, dans un contexte de transition écologique d'une part et de profonde recomposition démographique d'autre part, qui induisent une évolution significative des modes de vie, du fonctionnement économique et de l'aménagement du territoire.

Tenant compte de ce contexte, les élus du Pays des Abers se sont accordés sur le fait que « Conscient.e.s des défis auxquels le Pays des Abers doit faire face, nous devons réaliser ce projet afin de **préparer ensemble (1) pour tous (2)**, le territoire de demain, innovant (3), attractif, fédérateur, garant du bien-être et de la cohésion sociale, en préservant notre identité, nous appuyant sur nos atouts et nos compétences et prenant notre part dans la sauvegarde de la planète. »

C'est cette ambition, cette volonté commune pour le territoire qui leur permettra d'avoir des références communes et de se doter de priorités pour le mandat à venir.

La démarche d'élaboration du projet de territoire avait été initialement conçue pour être participative. Malgré le contexte de crise sanitaire, de confinement et de couvre-feu, les élus communautaires se sont accordés pour pour-suivre selon les principes de départ. Ainsi, le projet de territoire du Pays des Abers a été élaboré avec l'ensemble des conseillers communautaires et en associant de façon itérative des acteurs locaux, qui ont pu participer, mais en visioconférence.



ORIENTATION 1

Jouer collectif et ouvert

- · Accueillir les nouveaux arrivants, ménages ou entreprises
- Mieux associer les élus municipaux et intercommunaux, les associations et les citoyens aux décisions respectives de l'EPCI et des communes
- · Articuler les actions de l'EPCI avec celles des communes et les faire connaître
- Irriguer tout le territoire par les politiques publiques intercommunales (eau et assainissement, déchets, économie, tourisme, etc.)
- · Animer les coopérations avec nos voisins et promouvoir le territoire

ORIENTATION 2

Faire territoire commun

- · Permettre aux jeunes actifs et aux âgés de vivre ensemble, sur tout le territoire, notamment le littoral
- Mettre en relation interne tout le territoire et ses habitants et éviter la spécialisation de certains espaces
- Œuvrer en faveur de centralités vivantes et propices au vivre ensemble
- Éviter une fracture numérique et ses conséquences sociales
- Faire du respect des paysages une valeur cardinale

ORIENTATION 3

Préserver l'avenir

- Protéger le cadre de vie et l'environnement
- Promouvoir un tourisme durable et valoriser le patrimoine naturel et culturel
- Soutenir l'activité économique : commerce, artisanat, TPE/PME, agriculture, pêche, services à la personne, BTP, tourisme, etc.
- · Favoriser l'innovation
- Accompagner l'évolution des modes de consommation et soutenir le développement de la production locale



Jouer collectif et ouvert

Face aux transitions majeures à venir, il nous paraît nécessaire de jouer groupés. Notre projet de territoire est destiné à coordonner nos énergies et nos ressources pour préserver l'attractivité du Pays des Abers. Celui-ci attire entreprises, habitants et touristes bien au-delà du Pays de Brest. Nous entendons soutenir cette dynamique en préservant ce que nous sommes, une collectivité équilibrée et à taille humaine, et en répondant aux défis de demain comme le vieillissement de la population.

Notre projet de territoire est conçu pour permettre à la communauté de communes de se rapprocher de ses collectivités membres, afin de mettre un terme à la distanciation vis-à-vis du bloc communal, et de ses citoyens, élus et représentants associatifs. Nous entendons répondre au déficit de communication de la communauté de communes à l'intérieur et à l'extérieur du Pays des Abers et ainsi renforcer l'association des communes et des citoyens aux projets structurants mais aussi à la mise en œuvre des politiques publiques.

Nous souhaitons que la communauté de communes fasse émerger un collectif d'acteurs engagés pour le territoire par l'animation de coopérations multiples, dans le Pays des Abers et avec nos voisins, notamment sur les questions de mobilité, de culture et de sport-santé-bien-être, et par l'articulation et la valorisation des actions ainsi entreprises.

Pour agir en ce sens, nous voulons que l'ensemble du territoire intercommunal bénéficie de manière égale des politiques communautaires et que celles-ci s'accordent à la bonne échelle sur des enjeux structurants comme la transition écologique, à l'image de la synergie impulsée sur l'économie circulaire avec les intercommunalités voisines

Aussi, nous aspirons à positionner le Pays des Abers aux côtés de la métropole brestoise et non pas en périphérie, pour aborder des sujets essentiels comme la gestion des conséquences socio-économiques de la crise Covid-19, la maîtrise des prix du foncier, la remise sur le marché des logements vacants, le développement des tiers-lieux et du coworking et l'accueil d'entreprises dans les bourgs et en proximité.

1.1 I Accueillir les nouveaux arrivants, ménages et entreprises

INTENTIONS

Les projections de l'INSEE n'étant pas une fatalité, nous voulons agir pour prévenir le ralentissement de la dynamique démographique et la baisse de la population en âge de travailler. Nous pensons pour cela, qu'il est nécessaire que des entreprises souhaitent s'implanter dans notre territoire d'une part parce qu'elles savent qu'elles y trouveront de l'immobilier adapté et une bonne desserte, mais aussi une main d'œuvre qualifiée qui pourra se loger et bien vivre à proximité. Nous avons donc un enjeu de communication à destination des entreprises, mais aussi des ménages de jeunes actifs pour leur faire connaître les atouts de notre territoire et leur permettre de s'y sentir accueillis.

.....

PRIORITÉS

- Avoir une démarche de marketing territorial pour donner envie aux entreprises et aux actifs de s'installer dans le Pays des Abers.
- Coopérer avec les chambres consulaires pour renforcer la capacité d'accueil.
- Élaborer une stratégie de communication dans la durée pour expliquer qui fait quoi. Informer les habitants sur les compétences de la Région, du département, de l'intercommunalité et de la commune. Expliquer la structure, le périmètre de l'intercommunalité, ce qu'elle apporte aux habitants au quotidien. Expliquer aux entreprises, ce qu'elle apporte à leurs salariés, les services et les moyens qu'ils trouveront sur le territoire. Mettre les gens et les entreprises en valeurs à travers les outils de communication.
- Communiquer sur les dispositifs d'aide existants.
- Accompagner les nouveaux ménages et nouvelles entreprises, qui ont besoin d'informations pour s'assurer qu'ils trouvent des réponses à leurs questions.
- Donner envie de s'approprier le territoire.
- Expliquer aux habitants ce qu'ils peuvent apporter à l'intercommunalité par leur participation à différents projets.
- Construire une stratégie sur le foncier. Mener une réflexion sur le prix du foncier pour l'accueil des jeunes ménages. Anticiper pour éviter les départs d'entreprises vers des territoires où il est plus facile d'urbaniser. Programmer une maîtrise foncière.

- Stratégie de communication : Modernisation des outils de communication : logo, charte graphique, site internet. Renforcement de certains contenus du site
- · Guide d'accueil du nouvel arrivant (ménage ou entreprise) sur les services avec des informations très pratiques
- Schéma de développement économique : développement de l'emploi local en proximité des lieux de résidence par la poursuite de la politique des ZAE (diverses extensions).
- Désignation d'ambassadeurs pour certaines actions publiques (PCAET/G4DEC/mobilités...) tels que les guides composteurs (Plan de prévention des déchets)
- · Chantiers participatifs (Plan de gestion de la zone de Lanveur).
- · Définition des conditions d'accueil par le PLUI
- Invitation des nouveaux arrivants aux vœux du Président

1.2 I Mieux associer les élus municipaux et intercommunaux, les associations et les citoyens aux décisions respectives de l'EPCI et des communes

INTENTIONS

Les priorités inscrites dans le cadre de cet objectif répondent aux enjeux du bon fonctionnement institutionnel du bloc local, de notre vigilance quant au risque de distanciation entre nos communes et l'intercommunalité et de notre souhait d'amélioration de la gouvernance. Elles sont orientées vers le positionnement des élus au service du territoire et l'association des habitants aux décisions. Ces priorités ont vocation à animer les coopérations au sein de l'EPCI et avec nos voisins et à contribuer au maintien du tissu associatif.

PRIORITÉS

- Améliorer l'articulation EPCI / communes grâce à une meilleure communication.
- Solliciter les communes pour la présentation de leurs politiques publiques locales respectives afin d'identifier des synergies, d'impulser des réflexions ou de mutualiser les actions.
- Adapter la communication aux élus municipaux non conseillers communautaires. Prévoir à leur attention une communication régulière de l'EPCI synthétique, pédagogique (transversalité des politiques)
- Mettre en place un comité de suivi du projet de territoire
- Poursuivre à travers la stratégie de communication le développement des outils

- de communication (site internet, réseaux sociaux, presse, livrets spécifiques, supports locaux de communication (site internet, magazine, bulletin hebdomadaires)
- Adapter la communication aux différentes tranches d'âge de la population, rendre attractive la communication avec des visuels synthétiques, actualisés.
- Reconsidérer dans la stratégie de communication les liens déjà existants mais insuffisamment connus entre les sites internet des communes et celui de l'EPCI
- Continuer à solliciter l'avis de la population via les plateformes électroniques sur des questions majeures. Organiser des tables rondes, des réunions, des questionnaires en ligne et sur des applis dédiées. Donner envie de participer

- Poursuivre les interventions diverses auprès du jeune public en milieux scolaires pour expliquer les politiques publiques menées et ce qu'elles leur apportent au quotidien
- Prévoir des temps d'échanges avec les habitants du territoire
- Permettre l'interpellation, le suivi et l'évaluation des politiques publiques par les associations concernées
- Identifier la bonne échelle territoriale de compétence et le cadre d'intervention pour mettre en place un budget participatif au niveau de l'EPCI
- Mettre en place des appels à projets ou contrats d'objectifs pour intégrer et soutenir les associations.

- Stratégie de communication. Magazine communautaire pour remplacer « Abers actu » diffusé deux fois par an.
- Développement de la communication digitale pour échanger avec la population
- Chargé de prévention des déchets, chargé de mission PCAET, et chargé de mission mobilités, etc. qui mènent des actions de sensibilisation auprès des usagers
- · Actions menées dans le cadre du PCAET
- Loi Engagement et Proximité : envoi du dossier conseil communautaire à l'ensemble des conseillers municipaux (234 destinataires), ouverture des commissions thématiques aux conseillers municipaux...
- · Commissions intercommunales ad-hoc en fonction de sujets (Pass-Asso, Enfance jeunesse, urbanisme, mobilité)
- · Conseil d'exploitation Eau et assainissement

1.3 l Articuler les actions de la communauté avec celles des communes et les faire connaître

INTENTIONS

Dans un souci de développement équilibré de notre territoire, de solidarité entre les communes et entre les habitants, et de synchronisation des dynamiques communales et intercommunales, nous faisons vivre le bloc local, dans un souci commun de défense de l'intérêt général, en veillant à prévenir le risque de distanciation avec les communes. Garder la souplesse pour répondre aux diverses demandes des communes reste un cap que nous entendons suivre.

Dans cet objectif, nous allons poursuivre la mutualisation de certains achats ou de certains services. Nous améliorerons la communication à destination des élus municipaux et de la population. Et dans le cadre de réflexions sur l'opportunité d'agir à l'échelle de l'EPCI nous imaginons pouvoir réaliser des expérimentations à petite échelle.

PRIORITÉS

- Faciliter la mutualisation (avec les communes volontaires): en gestion administrative, politique d'achats, matériels
- Améliorer la synergie des services du bloc local (DGS, services techniques...)
 Renforcer la communication entre les services, notamment par exemple sur des interventions d'urgence non planifiées (eau et assainissement, etc.).
- Dans le cadre d'une mutualisation de matériel, assurer la formation des personnels communaux pour l'utilisation de celui-ci, afin de garantir l'efficacité et organiser un planning de travail équitable et équilibré.
- Apporter l'aide de l'intercommunalité aux communes pour la communication, pour la réalisation d'études, pour certaines actions
- À chaque transfert de compétence, assurer la pédagogie de l'action publique.
- Réaliser un répertoire regroupant l'ensemble des adjoints et conseillers délégués des 13 communes et leurs coordonnées pour favoriser et initier leur rapprochement et la mise en commun des sujets propres à chaque délégation.
- À l'instar de la coopération culturelle Plouguerneau-Plabennec, encourager et faciliter, entre des communes du Pays des Abers, des coopérations décidées et animés par elles. Étudier la possibilité d'aides financières. Communiquer sur le programme des offres culturelles du territoire et afficher ce programme.
- Faciliter la mise en réseau des médiathèques et des bibliothèques.

- · Coopération des services à l'échelle du bloc local
- Engagement d'un schéma de mutualisation 2e génération. Dans la suite du service commun RH (créé en 2017) et du service commun de la commande publique (créé en 2019)
- · Opération de revitalisation du territoire
- Réflexion en faveur d'une coordination des actions culturelles et d'une harmonisation des tarifs des médiathèques et bibliothèques.

1.4 I Irriguer tout le territoire par les politiques publiques intercommunales : eau assainissement, déchets, économie, tourisme, etc.

INTENTIONS

La communauté de communes est en charge de trois grands domaines majeurs : le développement économique, l'aménagement de l'espace et l'environnement. Nous gérons un ensemble conséquent de services et équipements publics du quotidien : le très haut débit, les zones d'activités, le domaine maritime et touristique, l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (dans le cadre du service commun intercommunautaire), la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et la préservation de l'environnement, la voirie, le logement social d'urgence, la Maison de l'emploi, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la politique de l'habitat, la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, l'eau et l'assainissement, etc. et désormais la mobilité en lien avec la Région compétente en matière de transports. Notre ambition est de couvrir tout le territoire pour répondre aux besoins des usagers en termes de service publics. Pour cela nous veillerons à ce que chaque commune ait un bon accès aux services communautaires.

PRIORITÉS

- Élaborer un schéma directeur des mobilités à l'échelle du territoire. Assurer la fonction de coordonnateur, incitateur et garant de la cohérence. Porter l'ouverture sur le Pays de Brest et faciliter les déplacements à l'échelle intercommunale.
- Actualiser la stratégie de développement économique à l'échelle du bassin d'emploi. Veiller à l'équilibre et à la répartition géographique des mesures de soutien à l'activité économique.
- Mettre en œuvre une politique touristique et de loisirs qui bénéficie à l'ensemble du territoire.

- Fédérer les actions publiques locales intercommunales, extralocales, départementales, régionales, nationales sur les centres bourgs.
- Améliorer progressivement la qualité des infrastructures du service d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire.
- Développer le volet prévention sécurité intervention et assistance à toutes les personnes du territoire. Actualiser annuellement le plan intercommunal de la sauvegarde. Mener une réflexion intercommunale sur la vidéo-protection. Relancer la réflexion sur une instance telle que le CISPD

- · Schéma directeur des mobilités/ partenariat avec la Région
- Schéma de développement économique : développement de l'emploi local en proximité des lieux de résidence par la poursuite de la politique des ZAE (diverses extensions).
- · Schéma directeur du développement touristique
- · Schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement avec mise en place d'une politique pluriannuelle d'investissement
- Opération de revitalisation territoriale (ORT) et programme d'orientation et d'actions (POA) du PLUI.
- Réflexion sur l'installation de vidéo-protection pour certains équipements communautaires (déchèteries, centre technique, etc.)

1.5 I Animer les coopérations avec nos voisins et promouvoir le territoire

INTENTIONS

Face aux bouleversements écologiques, l'heure n'est plus à la concurrence entre territoires. L'enjeu est de coopérer entre communes mais aussi et surtout avec nos voisins pour mutualiser nos ressources au service d'un projet qui dépasse les frontières du Pays des Abers. Nous avons déjà une belle tradition de coopération avec les communautés de communes voisines. Avec les Pays d'Iroise, de Lesneven Côte des Légendes et de Landerneau-Daoulas nous nous sommes groupés en faveur du développement de l'économie circulaire. Les politiques d'aménagement et de développement du territoire s'inscrivent dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (Scot) établi à l'échelle du Pays de Brest. Nous entendons poursuivre ces coopérations locales. Nous vouloir aussi pouvoir interpeler l'État en tant que de besoin.

PRIORITÉS

- Poursuivre les coopérations avec nos voisins. Les engager sur les questions de mobilité et les déchèteries.
- Poursuivre notre participation active à Brest Terres Océanes.
- Alimenter le débat démocratique en comité syndical du Pays de Brest
- Porter certains projets par deux ou trois EPCI, à l'échelle du bassin de vie et pas nécessairement de l'ensemble du Pays de Brest, suivant la démarche entreprise avec le G4DEC
- Associer en cas de besoin les députés et sénateurs pour réfléchir à des projets ou propositions de loi touchant à la vie du Pays des Abers (par exemple la relation avec le métropole si le législateur revient sur ce sujet.)
- Promouvoir et défendre le territoire auprès des partenaires extérieurs.

- Projet "mobilisation citoyenne" ADEME. Recrutement et formation de citoyens du climat. Programme Watty à l'école. Camion climat. Adhésion à Energ'ence
- · Route des phares
- Consultations au niveau du Pays de Brest afin d'optimiser l'implantation des déchèteries en évitant des effets "frontières administratives"
- · Projet de révision du SCOT du Pays de Brest
- Débat sur les mobilités au sein du pôle métropolitain du Pays de Brest
- · Projet sur les productions d'énergie renouvelables à l'échelle du Pays de Brest
- · Cluster algues
- G4DEC
- Projet d'assainissement de la ZA de Penhoat avec Brest métropole
- · Participation au fonctionnement du pôle aquatique intercommunautaire Abers Lesneven
- · Service Application du Droit des sols (Abers-Iroise)
- · Dispositif programmé de lutte contre la précarité énergétique (occupants et locataires sous condition de ressources)



Faire territoire commun

« Faire territoire commun », c'est réunir, relier, rassembler, inclure au-delà des différences, celles entre les communes (littorales, rurales, périurbaines), celles entre les habitants (personnes âgées/ jeunes, ménages aisés/ précaires, actifs/ inactifs, connectés/ illectronés, etc.). Cette orientation répond à notre volonté de préserver l'identité du territoire et d'y assurer la cohésion sociale.

Nous voulons permettre à la population âgée de bien vieillir dans notre territoire, de trouver une offre de logements intermédiaires, adaptés, en proximité des services. Nous désirons aussi rester attractifs pour les jeunes, que leur besoins et aspirations soient pris en compte pour renforcer la vitalité du Pays des Abers. C'est pourquoi nous nous sommes fixés pour objectif de permettre aux jeunes actifs et aux âgés de vivre ensemble, sur tout le territoire, notamment le littoral.

Le littoral en effet, car celui-ci est particulièrement attractif. Mais nous ne souhaitons pas qu'il soit l'apanage des ménages aisés ou encore de résidents secondaires, abandonné hors saison. Nous désirons également que le tourisme soit rééquilibré vers l'intérieur des terres. Nous souhaitons donc mettre en relation interne tout le territoire et ses habitants et éviter la spécialisation de certains espaces. Pour cela nous pourrons notamment nous appuyer sur la prise de compétence « mobilité » et penser la mobilité entre les communes, concevoir les cheminements doux, etc.

Les habitants du Pays des Abers peuvent compter sur une bonne organisation territoriale et une offre satisfaisante de services et de commerces dans les bourgs, pourtant nous observons la dévitalisation et la désaffection de nos centres. Aussi, nous avons l'intention d'œuvrer en faveur de centralités vivantes et propices au « vivre ensemble ».

Dans un contexte de révolution numérique et de crises multiples (sanitaire, sociale, économique...) ayant pu fragiliser une partie de la population, nous souhaitons éviter une fracture sociale et numérique. Pour cela nous pourrons nous appuyer sur la qualité de vie du territoire où coexistent la solidarité, la convivialité, la cohésion et la sécurité.

Enfin, « Faire territoire commun », c'est aussi faire un. Le Pays des Abers est bien une entité bien qu'il se présente comme « varié » du fait de la diversité de ses paysages et de son environnement terre-mer avantageux, de son patrimoine matériel et immatériel riche. Ces éléments, constitutifs de l'identité de notre territoire, sont à préserver. C'est pourquoi nous inscrivons le respect des paysages comme une valeur cardinale de notre projet de territoire.

2.1 I Permettre aux jeunes actifs et aux agés de vivre ensemble, sur tout le territoire, notamment le littoral

INTENTIONS

Dans le contexte à venir de ralentissement de la dynamique démographique et pour préserver la vitalité des centres-villes et centres-bourgs, les priorités inscrites dans le cadre de cet objectif répondent aux enjeux de la préservation de la mixité sociale, entre personnes de générations différentes, entre ménages aux revenus différents, entre résidents principaux et résidents secondaires. Elles participent à l'adaptation du territoire au vieillissement de la population et à la prévention de la perte d'autonomie des personnes vieillissantes. Commerces, travail, habitat, loisirs constituent un ensemble de leviers à actionner pour ces priorités. Elles poursuivent l'ambition du maintien du tissu associatif mais aussi de la préservation des connaissances et des compétences. Dans cette même optique, elles visent le maintien d'un bon niveau de sécurité et de prévention sur le territoire.

PRIORITÉS

- Diversifier l'offre d'habitat pour être en mesure de favoriser l'accès au logement (location ou accession à la propriété) pour les jeunes et d'assurer le maintien des personnes âgées dans des logements adaptés à leurs besoins.
- Accompagner les formes d'habitat groupé et d'habitat participatif.
- Mobiliser les leviers possibles, pour pouvoir maîtriser le prix du foncier et permettre aux jeunes ou aux plus précaires de s'installer partout y compris sur le littoral.
- Concevoir une offre d'hébergement pour les saisonniers.
- Développer l'emploi local à proximité des lieux de résidence pour garder une population d'actifs vivant dans les communes
- Être vigilant sur les associations qui auront besoin de soutien à cause de la crise sanitaire
- Favoriser l'accès aux droits et maintenir un service public de proximité. Créer un lieu permettant d'obtenir auprès d'agents en contact direct avec le public, des informations sur les droits dans le territoire et regroupant l'ensemble des services sur un seul site, à l'image de ce qui se fait avec la Maison des droits.

- · Programme d'orientation et d'actions (volet habitat) du PLUI : occupants et locataires sous conditions de ressources.
- · Adaptation des logements au vieillissement
- · Conventionnement avec les bailleurs sur l'évolution du parc de logements.
- Étude sur le logement des jeunes actifs et saisonniers dans le cadre du PLUI
- · Poursuite du renforcement des ZAE : Extension de la zone de Penhoat
- · Deux points d'accueil écoute jeunes
- · PASS Asso en soutien au tissu associatif face à la crise sanitaire
- Réflexion sur un projet de maisons « France Service » (implantation prévue sur deux sites) dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité des services au public.

2.2 I Mettre en relation interne tout le territoire et ses habitants et éviter la spécialisation de certains espaces

INTENTIONS

Cet objectif s'inscrit dans un contexte opportun notamment avec la prise de compétence « mobilité » et le développement d'une politique de sport-santé-bien-être, à un moment où il faut agir pour réduire les besoins en déplacement. Les priorités inscrites dans le cadre de cet objectif répondent aux enjeux de l'organisation de la mobilité interne au Pays des Abers et de la diversification des modes de déplacement. Elles sont orientées vers l'accompagnement au changement des modes de vie face aux enjeux écologiques. Ces priorités contribuent également à maintenir la vigilance quant au risque de spécialisation du territoire qui aboutirait à réserver le littoral aux ménages aisés et à confiner la population vieillissante dans les bourgs.

PRIORITÉS

- Aider aux modes de déplacement responsables : covoiturage, navette, transports en commun, vélo, marche.
- Développer une plateforme numérique pour faciliter les déplacements.
- Agir pour la mobilité des publics jeunes, âgés, fragiles, les plus en demande pour leurs déplacements pour leurs loisirs, l'accès aux services et l'accès à la côte.
- Soutenir la politique « sport-santé-bienêtre » qui est aussi un moyen d'agir en faveur des mobilités.
- Donner les priorités de déplacements dans les centres-bourgs aux mobilités actives

- Favoriser la diversification et l'équilibre de l'offre de soins et de services dans nos communes en listant l'existant et en étant attractif pour attirer de nouvelles spécialités.
- Apporter un soutien aux temps forts (culture, jeunesse, sports) pour les différents publics sur tout le territoire.
- Encourager le développement des circuits courts (marché alimentaire, entreprises...)
- Favoriser la création d'évènementiels sur les itinéraires (maritime, pédestres et vélos) permettant de valoriser les connexions territoriales et la rencontre entre les visiteurs et les habitants.

- Promouvoir les grands évènements caractéristiques de l'identité et du positionnement du territoire
- Soutenir la dynamique d'animation dans les pôles touristiques en fin de journée (marché d'artisans, animations musicales etc..) pour favoriser l'attractivité des sites "en nocturne"
- Favoriser les connexions entre les sites touristiques + les différents espaces muséographiques du territoire par la création d'opérations/actions mutualisées renforçant l'accueil des visiteurs, des résidents secondaires et des habitants.

- Préparation d'un schéma directeur des déplacements actifs et partagés Aide au Dispositif Mobilité emploi à destination des personnes accompagnées par le PLIE; Le printemps de la mobilité en 2022. Développer la location de vélos à assistance électrique.
- Le printemps des Abers. Conventionnement avec le Fourneau sur les arts de la Rue.
- · Stratégie agricole et alimentaire. Développement d'un Projet alimentaire territorial à l'échelle du Pays des Abers.
- · Participation au financement de la piste d'athlétisme à Lannilis.
- · Participation au financement d'un nouveau bâtiment pour le club de voile de Landéda, propriété communautaire.
- · Poursuite de la participation au fonctionnement du pôle aquatique intercommunautaire Abers Lesneven.

2.3 I Œuvrer en faveur de centralites vivantes et propices au vivre ensemble

INTENTIONS

Cet objectif correspond à notre intention d'agir pour prévenir le ralentissement à venir de la dynamique démographique afin notamment de préserver la vitalité des centres-villes et centres-bourgs et de lutter contre la désaffection commerciale. Les priorités inscrites dans le cadre de cet objectif répondent aux enjeux de redynamisation des centralités ainsi que d'embellissement des espaces publics. Elles contribuent à l'animation équilibrée d'une offre et d'une programmation culturelles mais également à la lutte contre l'isolement des actifs dans le contexte du télétravail. Ces priorités poursuivent aussi l'ambition de participer à l'accompagnement au changement des modes de vie face aux enjeux écologiques. Les programmes de revitalisation des bourgs et « Petites villes de demain » représentent des opportunités pour atteindre cet objectif.

.....

PRIORITÉS

- Accompagner les projets en faveur des centralités vivantes qui ne sont pas éligibles au programme « petites villes de demain » pour les aménagements des bourgs.
- Soutenir les commerçants et artisans des centralités et pôles d'attractivité majeurs (port...).
- Identifier toutes les potentialités de recyclage foncier au sein des centresbourgs ou pôles d'attractivité majeurs.
- · Intervenir sur les logements vacants.
- Aider les communes à mettre en place des habitats partagés, des habitats mixtes (personnes âgées/ jeunes/ logements sociaux) participant au renouvellement de l'habitat urbain
- Inciter les bailleurs sociaux à investir dans les plus petites communes.
- Identifier et actionner divers leviers (économie, tourisme) permettant de faire vivre les communes littorales douze mois de l'année.
- Influer sur les prises de décision relatives au développement économique des artisans afin de répartir le tissu économique sur l'ensemble du territoire Faciliter au possible le changement de destination des bâtiments agricoles désaffectés.
- Organiser l'accès aux droits dans les centralités
- Maintenir une aide aux associations dans le cadre de la crise sanitaire
- Soutenir les évènements associatifs jugés d'intérêt communautaire

- · Opération de revitalisation territoriale sur les centres-bourgs. Accompagnement de projets communaux
- Interventions sur les biens et îlots dégradés dans les centres bourgs et centres-villes
- · Aides communautaires à la production et la réhabilitation des logements sociaux
- · Dispositif d'aide Pass commerce artisanat.
- Modification du PLUIH Poursuite d'un développement maîtrisé et d'une urbanisation raisonnée. Etude sur les changements de destinations
- Workshop Réinvestir l'habitat

2.4 I Éviter une fracture numérique et ses conséquences sociales

INTENTIONS

La question du numérique revêt une importance croissante dans l'organisation de l'action publique, dans les services publics proposés aux habitants et plus largement dans nos modes de vie. C'est pourquoi nous avons créé sur ce mandat une délégation au numérique ayant pour objet de suivre et d'accompagner le déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit mais surtout d'engager des réflexions autour d'un service public numérique. Au-delà, nous redoublerons de vigilance face à l'accroissement éventuel de la fracture numérique entre habitants du territoire.

L'illectronisme est aujourd'hui une réelle problématique pour les publics éloignés de l'emploi, pour les personnes vieillissantes, mais aussi pour des jeunes sortis prématurément du système scolaire. Aujourd'hui, au regard du contexte sanitaire, être initié au numérique apparaît essentiel pour le maintien d'un lien social et éducatif. Il s'agit donc d'un volet stratégique pour l'attractivité de notre territoire mais aussi pour les politiques de lutte contre les décrochages.

PRIORITÉS

- Favoriser l'accès au numérique et aux droits sur tout le territoire.
- Continuer le déploiement de la fibre optique dans le territoire.
- Développer l'accompagnement des personnes non-initiées au numérique en prenant appui sur des espaces dédiés (par exemple les médiathèques, bibliothèques, etc.).
- Rechercher des réponses en faveur de celles et ceux qui rencontrent des difficultés liées à l'évolution du numérique, par exemple avec un écrivain numérique.
- Mener une réflexion sur une répartition équilibrée des espaces de coworking à l'échelle du territoire en les mettant en interaction via une plateforme.
- Former l'administration aux enjeux et usages numériques pour permettre aux agents d'accompagner les particuliers et les professionnels.
- Améliorer la formation des agents et la mutualisation des expériences afin qu'ils utilisent efficacement les outils mis à leur disposition.
- Tirer les enseignements de l'expérience de la crise sanitaire (télétravail, enseignement à distance) pour accompagner la digitalisation croissante de la société et construire le schéma directeur numérique.
- Soutenir les pratiques de coopérations numériques.

- · Schéma directeur numérique visant à lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.
- Participation au fonds « Covid-Résistance ».
- · Participation au déploiement du programme « Bretagne Très Haut Débit » (BTHD)
- Participation à la réflexion sur la mise en place d'un service public local de la donnée avec Brest métropole et les communautés voisines.

2.5 I Faire du respect des paysages une valeur cardinale

INTENTIONS

Évoquer le pays des Abers c'est immanquablement convoquer ses paysages.

Leur qualité exceptionnelle contribue à l'attrait de notre territoire : l'Aber Wrac'h et l'Aber Benoît bien sûr, mais aussi et plus largement, la richesse et la complexité du rivage maritime, mêlant aux estuaires, îles, presqu'îles, grèves, plages et autres espaces dunaires remarquables, sur près de 85 kilomètres de côtes. Outre la dimension maritime, dont l'influence se manifeste profondément à l'intérieur des terres, le pays des Abers ce sont aussi des paysages campagnards et agricoles notables, où s'articule une constellation de bourgs et de hameaux. Ces paysages sont encore marqués par la présence précieuse du bocage, en dépit des altérations que ce maillage de haies et de talus a pu autrefois connaître.

Une telle qualité représente un atout enviable, que traduit le dynamisme démographique du pays. Elle constitue également l'un des ressorts de son attractivité touristique, qu'elle soit effective ou potentielle. Dans ce contexte, la question du paysage doit être structurante, et faire l'objet d'une préoccupation permanente. C'est pourquoi le pays des Abers entend faire du respect de ses paysages une valeur cardinale.

PRIORITÉS

- Adhérer au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Finistère et avoir recours à leurs conseils pour tout projet de construction importante.
- Préserver et améliorer le cadre de vie par la végétalisation, la mise en valeur du patrimoine et le développement de la nature en ville.
- Renforcer notre autonomie énergétique en prenant des décisions sur les parcs éoliens, le photovoltaïque, en transparence et en co-
- construction avec les habitants
- Veiller au risque de pollution visuelle et sonore.
- Valoriser le bocage, inventorier et mettre en avant sa biodiversité; développer une filière « bois » pour faire du bocage un véritable allié des agriculteurs.
- Assurer l'entretien des friches, via l'écopâturage par exemple.
- Valoriser les systèmes herbagers agricoles grâce au pâturage des bovins.
- Valoriser les espaces Natura 2000.
- Valoriser les travaux du conservatoire du littoral et du département sur notre territoire
- Bâtir un programme de gestion du trait de côte à l'échelle de l'EPCI via un partenariat associant élus, habitants, professionnels et entreprises. Communiquer et faire œuvre de pédagogie pour assurer sa mise en oeuvre.

- · Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).
- Encadrement des constructions dans les zones de submersion littorale par le PLUI.
- État des lieux des différents ouvrages littoraux d'importance communautaire et concourant à l'exercice de la compétence GEMAPI (gestion des eaux et milieux aquatiques et prévention des inondations).
- Poursuite du programme « Breizh Bocage » depuis 2011 et recréation d'un maillage bocager.
- Réflexion à l'échelle du Pays de Brest sur la mise en place d'une filière « bois-énergie ».
- Information et suivi des agriculteurs s'agissant des mesures agro-environnementales (MAE)
- Développement de la pré-instruction des projets à enjeux en centre-bourgs à l'échelle du Pays des Abers.
- Développement du volet patrimonial du PLUI: mise en place d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en faveur du patrimoine, d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).
- · Précision sur la trame verte urbaine au sein du PLUI.



Préserver l'avenir

Le Pays des Abers est une pépinière de futurs désirables que nous voulons soutenir et protéger. Notre projet de territoire a pour ambition de préserver ce cadre attractif et cet environnement privilégié. Bouleversements écologiques, réchauffement climatique, risque de submersion marine, tensions foncières, réhabilitation et renouvellement des espaces bâtis : les défis sont nombreux pour notre territoire caractérisé par la qualité de ses paysages et de son cadre de vie. Aussi, nous entendons d'abord restructurer notre rapport à la ville et à l'habitat en soutenant l'embellissement et la coloration des bourgs notamment grâce au retour d'espaces de nature, mais aussi en défendant une implantation intelligente des éoliennes et le développement de logements de qualité environnementale.

Selon nous, l'attractivité présente et future du Pays des Abers implique de maîtriser les activités touristiques et de les répartir sur tout le territoire, au-delà du seul bord de mer. Nous voulons favoriser l'émergence d'un tourisme doublement « vert » – plus rural et davantage soucieux de la protection de l'environnement et soutenons l'amélioration de l'offre d'hébergement touristique.

Nous souhaitons valoriser les activités historiques de notre territoire, faire vivre leur mémoire et mettre en avant leur contribution à la richesse de notre patrimoine matériel et immatériel. Pour agir en ce sens, nous voulons permettre le maintien des activités agricoles et remédier au développement insuffisant des filières « pêche » et maritime. Ainsi, nous constituerons les premiers leviers de notre développement à partir des activités qui ont marqué notre histoire et nous distinguent aux yeux des visiteurs du Pays des Abers.

Nous souhaitons également voir éclore les innovations en germe notamment dans les secteurs du numérique et de la transition écologique. Nous poursuivrons notre engagement pour le déploiement de la fibre optique et le maintien d'infrastructures de qualité permettant de conforter notre attractivité économique.

Nous appelons l'ensemble des acteurs économiques du territoire à mettre leur dynamisme au service de l'accompagnement de la transformation de nos modes de vie. Nous les soutiendrons de toutes nos forces pour faire se rencontrer la production et la consommation locales. Nous préserverons l'avenir de notre territoire avec un développement plus durable et une économie plus circulaire.

3.1 I Protéger le cadre de vie et l'environnement

INTENTIONS

Nous sommes soucieux de concilier l'activité humaine avec la préservation de l'environnement naturel et bâti de notre territoire. Aussi, nous souhaitons voir nos centre-bourgs colorés et nos espaces publics embellis, offrant une place à la nature. Plutôt que bâtir, nous voulons en priorité transformer, rénover, valoriser l'existant, ou alors, inciter à construire des bâtiments de qualité environnementale. Notre politique de gestion des déchets sera guidée par le tri, la réduction des déchets et par l'économie circulaire. Nous chercherons donc, en associant les acteurs du territoire, à traiter le déchet comme une ressource. Mesurant combien l'eau constitue une ressource indispensable à la vie et au développement de l'activité humaine, notre politique d'eau et assainissement portera tant sur le petit cycle que le grand cycle de l'eau. Nous serons vigilants quant aux menaces d'érosion, de submersion marine, d'élévation du niveau des mers, etc. pesant sur le littoral fragile.

PRIORITÉS

- Intégrer le concept de cadre de vie en amont de toute décision de réalisation de projet.
- Penser la rénovation des espaces publics (espace partagés : piétons, voitures, etc.).
- Rénover le bâti ancien pour qu'il soit moins consommateur d'énergie
- Lancer une réflexion pour anticiper les problèmes éventuels liés à la fin de vie des équipements actuels (panneaux photovoltaïques, éoliennes, réseaux eau/assainissement, stations, etc.).
- Mutualiser les dépollutions des bâtiments agricoles et publics ; Contribuer à la prise en charge du problème des friches, notamment visà-vis du coût du désamiantage et des pollutions chimique et visuelle.

- Favoriser l'usage de matériaux biosourcés pour la rénovation et le neuf
- Favoriser l'activité commerciale des centres-bourgs plutôt que centrifuge. Tenir compte des spécificités des communes littorales possèdant des ports autour desquels se sont développées des dynamiques commerciales, de loisirs.
- Veiller à préserver l'équilibre entre les espaces naturels et résidentiels.
- Réduire les déchets à la source, optimiser leur valorisation et poursuivre l'économie circulaire.
- · Lutter contrer le gaspillage alimentaire
- Développer des synergies entre entreprises
- Organiser, sur les communes qui le souhaitent, le regroupement de

- télétravailleurs afin de diminuer la consommation énergétique.
- Protéger la ressource en eau, la sécuriser et en assurer la distribution
- Encourager à la réduction de la consommation d'eau.
- Accélérer la réflexion par l'établissement des schémas directeurs eau et assainissement pour réduire les pertes, sécuriser la production, et le retraitement des eaux usées, améliorer la qualité de l'eau, protéger l'environnement, moderniser les ouvrages, etc.
- Protéger les zones humides, les prairies, les milieux littoraux
- · Protéger les exutoires / Rejets
- Entamer un travail sur la gestion des risques littoraux. Informer, sensibiliser

- Étude submersion marine et gestion trait de côte. Extension à tout le territoire littoral de la démarche Litto'Risques.
- · Mise en place puis mise en œuvre du Plan local de prévention des déchets ménages et assimilés.
- Mise en place des bacs jaunes et investissement dans les déchèteries pour le renforcement de la politique de recyclage et la lutte contre la pollution. « Label économie circulaire ».
- Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et zones humides.
- Investissement sur les réseaux d'eau et d'assainissement afin d'économiser la ressource, d'éviter les fuites ou un incident majeur sur le système d'assainissement et de lutter contre les risques de pollution.
- · Valorisation des boues des stations d'épuration.
- Modification du PLUIH. Poursuite d'un développement maîtrisé et d'une urbanisation raisonnée.

3.2 I Promouvoir un tourisme durable et valoriser le patrimoine naturel et culturel

INTENTIONS

Le patrimoine du Pays des Abers constitue un atout exceptionnel pour le développement de notre territoire. La préservation de notre identité territoriale, dans ses dimensions naturelles et culturelles, est un moyen de protéger notre environnement et sa biodiversité mais également de faire valoir les multiples attraits touristiques de chacune de nos communes.

Nous souhaitons asseoir le développement du tourisme ainsi que celui des loisirs comme un levier des trois piliers du développement durable : l'économie, la qualité de vie et l'environnement. Cette ambition est inscrite dans notre schéma de développement touristique.

PRIORITÉS

- Renforcer un tourisme "maitrisé" respectueux de l'environnement
- Lier patrimoine et tourisme et faire du patrimoine naturel et culturel le socle de l'attractivité touristique.
- Mettre en réseau les actions en matière de tourisme.
- Mettre en réseau les acteurs culturels et les acteurs du patrimoine naturel et culturel.
- Communiquer sur le patrimoine afin de développer un tourisme culturel en revalorisant le site « patrimoine des abers ».
- Répondre à la curiosité des touristes en leur faisant découvrir les entreprises locales (production d'ormeaux, transformation des algues, exploitations agricoles...).
- En partenariat avec le Département, renforcer la signalétique pour le site de l'île Vierge.
- Concilier tourisme et protection de nos espaces dunaires (flore, faune, trait de côte).
- Inciter les touristes à pratiquer une mobilité active : marche, vélo qui favorisent aussi le bien-être.
- · Organiser des liaisons intérieures
- Créer des circuits thématiques à l'échelle du territoire pour valoriser le patrimoine. Solliciter les associations dans cette perspective et les accompagner par des subventions
- Mettre l'accent sur les communes dont on parle moins, éloignées du littoral, en s'appuyant par exemple sur les sentiers de randonnée

- · Schéma directeur de développement touristique.
- · Mise en valeur du site Patrimoine des abers
- Continuité et connexions entre l'ile vierge, l'archipel des abers, le pays des Abers, la destination Brest terres Océanes, la route des phares, la région Bretagne.
- Cœur de l'aber : Moderniser et péréniser le port de plaisance de l'Aber Wrac'h (pôle d'attractivité majeur) et développer l'attractivité et la mobilité au départ de Perroz, faire du port de Paluden le carrefour entre terre, mer et rivière
- Schéma directeur des mobilités.
- Mise en tourisme des grands itinéraires à pied et vélo (services le long du GR 34) et extension de la véloroute maritime de Roscoff à Brest via la véloroute des Abers
- Réalisation d'inventaires intégrés au PLUI sur différentes thématiques: petit patrimoine culturel, patrimoine maritime, bocage, cours d'eau, espaces naturels sensibles (ENS).

3.3 I Soutenir l'activité économique : commerce, artisanat, TPE/PME, agriculture, pêche, services à la personne, BTP, tourisme, etc.

INTENTIONS

Le dynamisme du Pays des Abers est assis sur un modèle économique diversifié entre des activités agricoles et maritimes ancrées dans le territoire et des activités issues de sa localisation privilégiée aux abords de la métropole de Brest. Les transitions à l'œuvre constituent des évolutions susceptibles de déséquilibrer son modèle économique. L'ensemble des filières économiques aura donc besoin d'être soutenu face aux défis qui se présentent.

Les transitions représentent aussi des opportunités. Le déploiement de l'offre de services à la personne pour prévenir la perte d'autonomie, ou encore les innovations dans le bâtiment, pourront être créateurs d'emplois. L'enjeu sera alors de trouver une main d'œuvre qualifiée.C'est pourquoi nous chercherons à mettre en lien chefs d'entreprises et actifs.

PRIORITÉS

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie sur le foncier économique. Garantir une offre foncière aux porteurs de projet sur le territoire tout en préservant les terres agricoles.
- Renforcer le lien entre le Pays des Abers et les chambres consulaires, pour promouvoir la communication et informer de l'existence d'aides financières pour les différents secteurs.
- Accompagner les chefs d'entreprise dans le cadre du renouvellement des générations et des reprises d'entreprises
- Sensibiliser les jeunes et leur donner à voir l'économie du territoire (de l'agriculture aux services à la personne, en passant par la construction, l'industrie, etc..). Promouvoir ces métiers. Inciter les entreprises à organiser des portes ouvertes. Mettre en place plus régulièrement le forum de l'emploi.

- Accompagner les filières pêche, agriculture et agroalimentaire pour leur permettre de s'orienter vers l'économie circulaire
- Préserver le foncier agricole et les parcs de pêche.
- Mieux identifier les commerces, artisans et TPE via une application issue des travaux sur le marketing territorial.
- Aménager et valoriser le port de l'Aber Wrac'h (mise en tourisme, déambulation).
- Promouvoir les produits locaux de terroir sous un label commun faisant référence au Pays des Abers.

- Favoriser une économie touristique plus dynamique pour un tourisme aux 4 saisons
- Favoriser la spécialisation et la professionnalisation des hébergements sur des filières touristiques identitaires du territoire (accueil vélo, pêche etc...)
- Accompagner la transition agricole en aidant les agriculteurs à mettre en oeuvre les conclusions de l'Étude Agriculture, Climat et Territoires menée dans le cadre du PCAET.

- Actualisation du schéma directeur de développement économique
- · Maison de l'emploi
- PCAET

3.4 I Favoriser l'innovation

INTENTIONS

Cet objectif traduit la volonté d'innovation du Pays des Abers dans les domaines du numérique, de la mobilité ou encore du bâtiment. L'accompagnement et le soutien à l'innovation sont essentiels pour nous permettre de réussir le développement d'un modèle économique plus durable à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la perspective d'une neutralité-carbone. Pour ce faire, nous devons poursuivre notre engagement dans le soutien à l'émergence d'une économie plus circulaire, dans le déploiement de la fibre optique et dans l'identification des porteurs de projets innovants, notamment dans les nouveaux métiers.

PRIORITÉS

- Soutenir les innovations et les acteurs économiques qui apportent des solutions pour prévenir la perte d'autonomie ou mieux vivre la dépendance (services d'aide à la personne, services de soins, constructeurs, aménageurs, développeurs, etc.).
- Faire vivre la pépinière d'entreprise notamment pour des jeunes qui veulent s'installer. Les accompagner avec un conseiller d'installation. Concevoir un mode de parrainage des jeunes.
- Veiller à l'innovation en matière de transition écologique ; soutenir et accompagner l'innovation communale, par exemple dans la gestion des bords de route
- Recherchertous les moyens susceptibles de permettre l'appropriation collective des enjeux de la transition écologique.
- Rendre le Pays des Abers acteur de la transition écologique au sein du Pays de Brest; rechercher des solutions alternatives territorialisées en articulation avec l'Université de Bretagne Occidentale, par exemple en développant les stages au bénéfice des petites communes.

- Intégration de politiques et actions innovantes au sein des documents stratégiques : Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Schéma directeur de développement économique, Projet numérique de territoire, PLUIH.
- · Participation au déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit (BTHD).
- · Schéma de mutualisation.
- · Formation des élus municipaux aux enjeux de la transition écologique.

3.5 I Accompagner l'évolution des modes de consommation et soutenir le développement de la production locale

INTENTIONS

Face à l'accélération des perturbations écologiques, préserver l'avenir implique de faire évoluer nos modes de vie et nos modèles économiques. L'enjeu pour le Pays des Abers est d'accompagner progressivement toutes les filières vers une économie décarbonnée. En conséquence, nous avons inscrit dans nos priorités : l'accompagnement de la transformation de la filière agricole, la transition vers une économie circulaire, la valorisation de la production et de la consommation locales, le développement des énergies renouvelables pour répondre aux enjeux relatifs à notre situation de dépendance.

Nous devrons concevoir un aménagement des espaces permettant de limiter les déplacements, consommer local, etc.

PRIORITÉS

- Soutenir la consommation locale par une politique éducative et incitative en faveur des achats locaux par les ménages consommateurs mais aussi par exemple par les entreprises et les collectivités.
- Former et sensibiliser les élus sur la commande publique. Veiller à la bonne compréhension des critères d'attribution des marchés.
- Préparer l'évolution du système de consommation. Accompagner le passage de la propriété à l'usage. Prévoir des espaces de coopération à l'échelle du quartier, de la commune, etc. (la tondeuse qu'on utilise 2 heures par semaine 5 mois dans l'année est un exemple de biens dont l'usage ne justifie pas la propriété).
- Développer les ressourceries, les points de collecte.
- Développer des plateformes numériques d'achat et de vente en faveur du commerce local.
- Former les acteurs économiques locaux aux enjeux écologiques afin de leur permettre d'identifier des solutions pour rénover leur bâti, leur patrimoine, éviter des déplacements, consommer local, etc.
- S'appuyer sur les pépites de notre territoire, porteur de valeur environnementale, de produits locaux, de raffinement, et vecteur d'une image positive pour l'EPCI.
- Valoriser les productions locales à travers un projet alimentaire de territoire afin de renforcer davantage le dialogue entre élus et agriculteurs, préserver la santé à travers le « bien manger », etc.
- Augmenter la production d'une énergie locale et renouvelable (défini lors de l'étude de planification énergétique au niveau du Pays de Brest).
- Travailler sur le développement d'une filière bois locale et durable bois d'œuvre, bois énergie, plantations, gestion durable...).

- Actualisation du schéma directeur de développement économique
- PCAET et G4DEC. Accompagnement des professionnels du territoire à la réduction des déchets à la source à la création de synergie d'économie circulaire. Conventions pour une politique d'écologie industrielle territoriale.

Notes	



